

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

AVIS IMPORTANT AUX PROPRIÉTAIRES
DE LA MUNICIPALITÉ DE DENHOLM

Dans le cadre du maintien de l'inventaire de tous les immeubles de votre municipalité ainsi que les permis émis antérieurement, **veuillez prendre note que les visites des propriétés prévues cette année 2020** par un inspecteur du service d'évaluation foncière de la MRC reprendront dès **le mois de juin 2020**.

Par contre, étant donné la situation actuelle, il n'est pas souhaitable de réaliser l'inspection intérieure des propriétés. Donc, les inspecteurs vous permettront de faire une déclaration verbale pour les informations concernant l'intérieur de votre propriété. En cas d'absence, vous pourrez remplir un formulaire d'auto déclaration laissé par l'inspecteur. Ce dernier pourra être envoyé par la poste ou transmis à l'adresse électronique suivante : evaluation@mrcvg.qc.ca.

De plus, afin de respecter les recommandations de la santé publique, nos inspecteurs respecteront les règles de distanciation sociale ainsi que celle de l'étiquette respiratoire.

Dans l'éventualité où vous souhaitez retarder l'inspection de votre propriété parce que vous êtes en isolement ou qu'il y a un risque pour votre sécurité ou celle de notre inspecteur en lien avec la pandémie, veuillez nous en aviser dans les meilleurs délais ou aviser l'inspecteur lors de son arrivée sur les lieux.

Nous vous rappelons que l'inspecteur sera porteur d'une carte d'identité qu'il doit présenter dès son arrivée. Cette visite est faite en conformité avec les articles 15, 16 et 18, chapitre F-2.1 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à Line Carpentier au 819-463-3241 poste 229.

Merci de votre bienveillante coopération.